



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

ASSEMBLÉES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Aurélie DEMEAUX

N°D24SG62

OBJET : MISE À DISPOSITION DU SITE DE LA MACHINE DE WATT À L'OFFICE DE TOURISME FUMEL-VALLÉE DU LOT

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°29 en date du 03 septembre 2009, portant classement au titre des monuments historiques de la machine soufflante de la fonderie de Fumel ainsi que du bâtiment qui l'abrite ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47-2021-07-09-006 en date du 09 juillet 2021 portant modification des statuts de Fumel Vallée du Lot ;

Vu les délibérations n°2021A-15-AGJ en date du 25 février 2021 et n°2024A-04BIS-AGJ en date du 23 février 2024 relatives aux statuts de Fumel Vallée du Lot ;

Vu la délibération n°2020D-112-OT en date du 24 septembre 2020 relative aux statuts de l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot ;

Vu le courrier de l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot, en date du 1^{er} décembre 2023 relatif à la demande de mise à disposition du site de la Machine de Watt afin d'organiser des visites guidées tout au long de l'année ;

Vu l'autorisation de la DREAL en date du 07 décembre 2023, relative à l'organisation des visites de la Machine de Watt implantée sur le site de l'ancienne usine métallurgique de Fumel ;

Considérant la nécessité de formaliser par convention la mise à disposition de la machine soufflante de la fonderie de Fumel appelée Machine de Watt ainsi que du bâtiment qui l'abrite, sis 5 Impasse des Lions à Fumel sur la parcelle n°414 d'une contenance de 32 a 29 ca et figurant au cadastre section AE afin de permettre à l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot d'organiser les visites guidées tout au long de l'année ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De mettre à disposition de l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot la machine soufflante de la fonderie de Fumel appelée Machine de Watt ainsi que le bâtiment qui l'abrite, sis 5 Impasse des Lions à Fumel ;

2°) – D'autoriser l'organisation de visites sur le site de la Machine de Watt à partir du 15 mars 2024, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20240315-D24SG62-AR
Reçu le 19/03/2024

3°) - De formaliser cet accord par la convention de mise à disposition précisant les modalités d'exécution et annexée à la présente ;

4°) - De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer ladite convention.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 15 mars 2024



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 19 mars 2024

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 19 mars 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com